

« **Comparaison n'est pas raison** », nous en sommes bien conscients. Cependant, notre combat pour l'alignement des IKV nous conforte dans le devoir de vigilance !

**L'égalité de traitement est une boussole qu'il ne faut jamais négliger.**

Aujourd'hui, il s'agit pour nous de traiter le sujet des surclassements des salariés en mission. Nous sommes, semble-t-il, le seul syndicat à s'en préoccuper.

**En effet, le personnel navigant bénéficie d'un surclassement confirmé 30 heures avant le départ quand le personnel sol, lui, doit attendre la fin du vol, après les ventes de dernière minute !**

Ce qui pourrait s'expliquer par une recherche de rentabilité des ventes à J ne trouve plus de sens quand les catégories de personnel ne sont pas traitées de la même manière.

**Le personnel sol est-il moins soumis à la fatigue** quand il commence une réunion de travail ou une formation dans la foulée de son vol long-courrier ? Qui peut le croire ?

**FO** ne trouve aucune explication rationnelle justifiant une telle différence de traitement. Nous avons écrit à la Direction pour le dénoncer.

La Direction doit respecter toutes les populations de notre entreprise. Plus que jamais, il est nécessaire de garder un collectif fort.

**Ces décisions injustes et incomprises  
sont autant de fissures dans la cohésion du corps social.**

Christophe Malloggi  
Secrétaire Général



Roissy, le 26 mars 2026.  
N°2026/10 – CM/CM

Monsieur Patrice Tizon  
Directeur Général Adjoint  
Ressources Humaines et Politique Sociale

DG.DP

Objet : Traitement différencié des catégories de personnel en mission

Monsieur le Directeur Général,

Nous dénonçons la différence de traitement instaurée lors de déplacements pour raisons professionnelles des salariés.


Le surclassement du personnel navigant se fait 30 heures avant le départ du vol alors que le personnel au sol n'en bénéficie qu'à l'heure limite d'enregistrement du vol, soit 1 heure à 1 h trente avant le départ et après les ventes de surclassement de dernière minute.

Vous connaissez la position de notre organisation syndicale concernant les différences de traitement entre salariés.

Nous revendiquons l'évolution des règles afin que le personnel au sol bénéficie des mêmes facilités que le personnel navigant.


Dans l'attente de la prise en compte de ce courrier, nous vous adressons nos sincères salutations.

  
Christophe Malloggi  
Secrétaire général

 01.41.56.04.52

 [bureaucentral@sgfoaf.fr](mailto:bureaucentral@sgfoaf.fr)

 [www.foairfrance.fr](http://www.foairfrance.fr)

 01.41.56.04.52

 [bureaucentral@sgfoaf.fr](mailto:bureaucentral@sgfoaf.fr)

 [www.foairfrance.fr](http://www.foairfrance.fr)